

INTERVENTION DES ADHERENTS

Motion

présenté par la Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France

En réponse au vœu présenté par la Fédération des Centres sociaux du Languedoc Roussillon et voté par les membres de la FCSF lors de l'Assemblée générale des 29, 30 et 31 mai 2015

Rappel du vœu :

« les structures gestionnaires de plusieurs centres sociaux (multi agréments), qu'elles soient associatives, à gestion municipale ou CCAS, demandent à ce que soit reconsidéré le calcul du montant de leur cotisation. En conséquence la Fédération Languedoc-Roussillon demande au Conseil d'Administration de la FCSF d'entamer une réflexion à ce sujet. »

Dès Septembre 2015, le Bureau a proposé la mise en place d'un groupe expert avec 6 administrateurs, 2 membres de l'équipe Montcalm, 6 représentants de fédérations : Languedoc-Roussillon, Pas-de-Calais, Loire-Atlantique et Seine-et-Marne.

2 réunions du groupe ont eu lieu les 11 Décembre 2015 et 11 Mars 2016

1 temps Bureau le 20 Janvier 2016

1 temps au Conseil d'Administration du 12 Mars 2016

L'animation a été confiée à Michèle TRELLU, trésorière adjointe de la FCSF.

Lors des travaux, il est apparu qu'à l'origine du vœu, il y a des réactions de communes gestionnaires de plusieurs centres ne comprenant pas notre mode d'appel de cotisations et modalités d'adhésion.

Cela provoque de réelles difficultés pour des acteurs de fédérations qui sont en première ligne sur des questions sensibles, avec des interlocuteurs (élus, agents territoriaux) ne partageant pas la même grille de lecture des situations.

Néanmoins, d'une part ces situations ne sont pas une généralité, d'autre part les réactions portent sur des sommes très relatives (au regard du budget d'une ville et des choix politiques assumés en parallèle). Elles peuvent être considérées comme « compréhensibles » du fait de la méconnaissance des projets fédéraux et actions fédérales par les techniciens et /ou les élus, ceux-ci ne participant pas ou peu aux travaux fédéraux, certains recherchant avant tout des services que nous n'apportons pas Enfin, notre système peut être perçu comme complexe.

Les propositions présentées par la Fédération du Languedoc-Roussillon, à savoir :

- une cotisation par centre en baissant le taux d'appel (0,37%)

- la consolidation des budgets des centres sociaux en ne faisant appel qu'à une seule cotisation)

sont apparues inconciliables avec les règles nationales en ce qu'elles remettent en cause :

- ✚ **les statuts qui viennent d'être réactualisés (statuts basés sur la reconnaissance des projets des centres et l'adhésion des gestionnaires au prorata des centres)**
- ✚ le principe fondamental de la procédure de **reconnaissance du projet et non du gestionnaire**
- ✚ le travail mené de 2006 à 2009 avec les trésoriers des fédérations de centres sociaux et une large consultation et concertation avec les fédérations qui le souhaitaient et la décision de 2009 d'appliquer la même règle pour tous les centres sociaux .

De plus, elles fragiliseraient grandement l'économie du fédéralisme et devrait être compensées par ailleurs.

Les débats du Bureau et du Conseil d'Administration ont affirmé l'attachement aux règles en vigueur. Les travaux du groupe ont confirmé la nécessité de renforcer notre capacité à nouer le dialogue avec les élus en charge de centres à gestion municipale ou aux structures multi gestionnaires. Le Conseil d'Administration a retenu l'idée d'outiller spécifiquement le réseau afin de poursuivre le dialogue avec les gestionnaires et notamment les élus des communes (y compris sur les questions d'adhésion-reconnaissance et de cotisation). Le principe de l'organisation de rencontres nationale ou régionale à destination des élus pourrait y contribuer.

Motion

Sur proposition du Conseil d'Administration de la FCSF, les membres de l'Assemblée Générale Nationale, réunis à Bordeaux en ce 29 Mai 2016, réaffirment leur attachement aux dispositions actuellement en vigueur concernant la démarche d'adhésion et les modalités de calcul de la cotisation, à savoir :

- l'adhésion pour les centres sociaux : sur le principe d'un centre = un projet = une adhésion et une reconnaissance = une cotisation
- La présentation d'une cotisation globale calculée par la Fédération locale comprenant
 - une part nationale s'appliquant sur tout le territoire (adhésion + alimentation des 2 fonds : contribution FO.S.FOR.A. et Fonds mutualisé) selon des critères réaffirmés à l'Assemblée Générale de 2009
 - une part locale qui varie d'une fédération à une autre

Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France (F.C.S.F.)
10 rue Montcalm – BP 379 – 75869 Paris CEDEX 18 – Tél. 01 53 09 96
fcsf@centres-sociaux.asso.fr - www.centres-sociaux.fr